

Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par : Brigitte ANDRÉ  
Tél. 02 51 47 45 52

Objet : Compte-rendu du comité technique du 09.03.2017

La Roche-sur-Yon, le 27 mars 2017

**COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE**  
**DU 9 MARS 2017**

Pour les représentants de l'établissement :

**Monsieur Philippe DARNICHE**, titulaire, **Monsieur Yannick DAVID**, titulaire, **Monsieur Jean-Louis BATIOU**, titulaire, **Monsieur Michel VIAULT**, titulaire, Monsieur Gilbert OLIER, titulaire, excusé, remplacé par **Madame Sylvie DURAND**, suppléante, Monsieur Gilles RENOIR, suppléant, Madame Christine PONSOT, suppléante, Monsieur Sylvain FARCY, suppléant.

Monsieur Jacques BESSEAU, suppléant, était excusé.

Pour les représentants du personnel :

Syndicat C.F.D.T. :

**Monsieur David LEMASSON**, titulaire, Monsieur Eric BOUDEAU, titulaire, excusé, remplacé par **Madame Laurence BARON**, suppléante.

Monsieur Fabrice ROY, suppléant, était excusé.

Syndicat C.G.T. :

**Madame Isabelle COURANT**, titulaire et Madame Emilie GALLAIS, suppléante.

Syndicat F.O. :

**Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD**, titulaire et Madame Isabelle LUCAS, suppléante.

Syndicat S.U.D. :

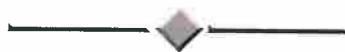
**Madame Zora AMMOUR**, titulaire et Madame Cécile OLIVIER, suppléante.

Le nom des membres titulaires prenant part au vote apparaît en gras.

Secrétaires de séance :

Secrétaire : Madame Sylvie DURAND  
Secrétaire adjoint : Monsieur David LEMASSON, syndicat C.F.D.T.

Madame Brigitte ANDRÉ et Monsieur Christophe GOGÉON de la direction des ressources humaines assurent l'assistance administrative.



## I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE DU 15 DECEMBRE 2016

Le procès-verbal du Comité Technique du 15 décembre 2016 est adopté sans observation.

## II – DISPOSITIF D'INDEMNISATION DES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL EFFECTUÉS EN VÉLO PAR LES AGENTS DE LA MAIRIE, DU CCAS ET DE L'AGGLOMÉRATION

*Présentation par Claudie TRICOIRE, Responsable de la mission développement durable, agenda 21.*

**Madame Isabelle COURANT** pour le syndicat C.G.T., demande si la déclaration sur l'honneur est le seul élément justifiant la prise en charge.

**Madame Claudie TRICOIRE** confirme et précise que le procédé est identique à celui des frais de mission lorsqu'un agent utilise son véhicule personnel.

**Monsieur Yannick DAVID** souligne qu'un euro équivaut à 4 kilomètres. La prise en charge maximum (200 €/an) représente donc 800 kilomètres par an.

**Madame Claudie TRICOIRE** précise que les agents qui font 3 ou 4 kilomètres par jour en vélo, sur une période de 6 mois arriveront rapidement au plafonnement des 200 €.

**Monsieur Philippe DARNICHE** demande le montant de la charge financière pour la collectivité ?

**Madame Claudie TRICOIRE** précise que le calcul est basé sur 90 agents (Ville, C.C.A.S. et Agglomération), ce qui représente 18 000 € / an (90 x 200 € / an). Elle rappelle que la fiche doit obligatoirement être validée par le chef de service.

**Monsieur Yannick DAVID** s'interroge sur l'impact de la saisonnalité sur les demandes de prise en charge.

**Monsieur Jean-Louis BATIOU** souhaite apporter son témoignage en qualité de Président du Pays Yon et Vie et salue cette perspective d'indemnité kilométrique pour les trajets domicile travail à vélo. A ce titre, le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a reconnu le Pays Yon et Vie comme un territoire à énergie positive pour la croissance verte. Une subvention exceptionnelle a été versée afin de permettre l'acquisition de plusieurs véhicules électriques et vélos à assistance électrique.

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat S.U.D., demande s'il existe un projet pour développer des pistes cyclables aux alentours de La Roche-sur-Yon.

**Monsieur Yannick DAVID** confirme que la promotion de liaisons douces, chemins piétons et pistes cyclables est un projet important porté par l'Agglomération. Un diagnostic de l'existant a d'ailleurs été récemment rédigé par un bureau d'études et des réflexions sont en cours afin de développer ces modes de déplacement. C'est une ambition partagée par l'Agglomération et le Pays Yon et Vie. Une étude de faisabilité budgétaire est déjà lancée avec un calendrier prévisionnel.

**Monsieur Jean-Louis BATIOU** précise que le Schéma de cohérence territoriale (S.C.O.T.) vient d'être adopté par les communes. Dans ce schéma territorial, figure un élément important en matière d'urbanisme et de mobilité douce. Les communes ont intégré la mobilité douce dans leur plan d'aménagement urbain.

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat S.U.D., demande si, dans la loi de transition énergétique, l'état verse une subvention aux collectivités ?

**Monsieur Michel VIAULT** informe que l'Etat vient de créer une prime de 200 € pour l'acquisition d'un vélo électrique. Il précise que les aménagements évoqués sont issus du plan de déplacement. Les élus sont déterminés et volontaristes en la matière. Le programme pluriannuel d'investissement de la Communauté d'Agglomération, prévoit deux types de crédit d'un montant de 750 000 €. 500 000 € sont destinés aux opérations structurantes portées par la Communauté d'Agglomération (liaisons intercommunales) et 250 000 € sont destinés aux communes qui s'inscrivent dans ce maillage de pistes cyclables et pédestres.

**Madame Laurence BARON** pour le syndicat C.F.D.T., souhaite que la collectivité pense à installer des parcs à vélo au sein des nouvelles structures construites.

**MISE AU VOTE : dossier adopté à l'unanimité des deux collègues**

### III – OUVERTURE DU CENTRE MÉDICAL DE SANTÉ

*Présentation par Sylvain FARCY, Directeur Général Adjoint du Pôle Services à la population.*

**Madame Isabelle COURANT** pour le syndicat C.G.T., demande si ce centre médical de santé est réservé uniquement à la population yonnaise ? Est-il ouvert aux habitants des communes de l'Agglomération ?

**Monsieur Sylvain FARCY** répond que les yonnais seront privilégiés, ce dossier relevant de la politique de la Ville.

**Monsieur Jean-Louis BATIOU** précise que les maires sont tous préoccupés par ce sujet. Chaque maire essaie de régler ce problème sur son territoire. La création d'un centre médical de santé, ne constitue pas une réponse unique. La qualité de l'offre permet aux citoyens de pouvoir choisir. Des projets ont été réalisés sur d'autres communes afin de permettre de maintenir une offre de proximité pour l'ensemble des citoyens.

**Madame Isabelle COURANT** pour le syndicat C.G.T., souligne que certaines personnes n'ont pas de médecin référent.

**Monsieur Yannick DAVID** rappelle que le maire détient les pouvoirs de police en matière de santé publique. Il a l'obligation d'assumer les soins et une politique de protection des populations. Les citoyens pourraient faire un recours contre leur maire dans la mesure où il n'y a pas de médecin dans la commune, ce qui est contraire aux obligations de protection de la santé publique. Monsieur DAVID souligne que les médecins ne veulent pas s'installer parce que leur travail est chronophage. Ils travaillent 7 jours par semaine et font 16 à 17 heures par jour. Par exemple, à l'Île d'Yeu, le maire a décidé de créer un centre médical et il a recruté 3 médecins qui exercent par roulement. Cela fonctionne très bien.

**Monsieur David LEMASSON** pour le syndicat C.F.D.T., demande si les postes de secrétaires médicales seront ouverts en appel à candidature interne et externe.

**Monsieur Gilles RENOIR** répond que les appels à candidature seront ouverts en interne et en externe. Il précise qu'il s'agit d'un profil de poste particulier avec une formation et une expérience particulière.

**MISE AU VOTE : dossier adopté à l'unanimité des deux collègues**

### IV – RÉORGANISATION DU SERVICE GESTION DU DOMAINE PUBLIC ET STATIONNEMENT

*Présentation par Johan GARDON, Directeur des espaces publics.*

**Monsieur David LEMASSON** pour le syndicat C.F.D.T., demande si le poste de responsable d'activité stationnement est un poste de catégorie B ?

**Monsieur Johan GARDON** confirme et précise qu'un agent lauréat du concours de technicien pourra être nommé.

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat S.U.D., précise que les agents de la gestion centralisée des parkings sont satisfaits d'avoir un encadrement intermédiaire suite à l'arrivée

d'un nouveau responsable de service. Elle est rassurée qu'un deuxième temps soit prévu pour la suite de cette réorganisation. Les agents n'ont pas eu le temps de s'exprimer et sont inquiets.

**Monsieur Johan GARDON** confirme et précise que deux réunions ont eu lieu afin de réaliser le diagnostic. Celui-ci a été partagé avec les agents.

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat S.U.D., souligne que les 4 agents assurent par roulement, l'accueil du public sur une plage horaire de 7 h 30 à 20 heures. Ils ont des missions variées recoupant plusieurs disciplines. Les agents s'inquiètent quant à une plus grande spécialisation des missions. En effet, la polyvalence permet de palier les remplacements, en cas d'absence d'un collègue. Une réflexion doit être mise en place sur ce sujet.

**Monsieur Johan GARDON** précise que les plages horaires vont être étudiées. Actuellement l'amplitude horaire, ne permet pas de travailler avec moins d'agents. Une étude sera réalisée quant aux horaires d'ouverture au public, aux locaux, à la réorganisation de l'espace de travail des agents et à l'identification des aspects techniques et administratifs.

**MISE AU VOTE : dossier adopté à l'unanimité des deux collègues**

**V – RÉORGANISATION DU SERVICE VOIRIE, DÉPLACEMENTS, ÉCLAIRAGE**

*Présentation par Johan GARDON, Directeur des espaces publics.*

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat S.U.D., demande si le second poste fera l'objet d'un appel à candidature ou s'agit-il d'une réorganisation ?

**Monsieur Gilles RENOIR** précise qu'il s'agit d'un agent rattaché à une autre direction qui est réaffecté au sein de ce service.

**MISE AU VOTE : dossier adopté :**

- par les représentations du personnel :  
C.F.D.T., F.O. et S.U.D. : 4 POUR  
C.G.T: 1 ABSTENTION

- par les représentants de la collectivité : unanimité.

**VI – MODIFICATION DES HORAIRES DE TRAVAIL DES VÉTÉRINAIRES PLACE NAPOLEON**

*Présentation par Hervé CIFARELLI, Directeur de l'environnement, développement durable et paysages.*

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat S.U.D., demande si les agents ont des horaires de travail le week-end ?

**Monsieur Hervé CIFARELLI** précise qu'il s'agit du temps de travail de la semaine. Il convient de dissocier les équipes travaillant sur l'aspect touristique des vétérinaires. Des étudiants viennent en renfort, en complémentarité des 3 autres collègues de la ville. Il précise que les horaires proposés sont en cohérence avec les horaires des agents des autres services.

**Monsieur Michel VIAULT** précise qu'il y eu une stricte application du protocole relatif au temps de travail. Mais la collectivité souhaite arrondir à terme les horaires afin d'harmoniser les pratiques au sein des différents ateliers.

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat S.U.D., demande si les récupérations du temps de travail (R.T.T.) ont été décidées par les agents ou par le service ?

**Monsieur Hervé CIFFARELLI** précise qu'il s'agit d'un planning partagé avec l'équipe avec une rotation des trois agents.

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat S.U.D., se dit satisfaite du dossier. Depuis la création de cette unité, des difficultés ont été rencontrées. Elle est également satisfaite que le responsable d'équipe soit titularisé.

**MISE AU VOTE : dossier adopté à l'unanimité des deux collègues**

## **VII – MODIFICATION DES RÈGLES INTERNES DE PROGRESSION DE CARRIERE**

*Présentation par Gilles RENOIR, Directeur des ressources humaines.*

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat S.U.D., est satisfaite de l'augmentation du nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement de grade.

**Monsieur Gilles RENOIR** précise que, cette année, beaucoup d'agents sont lauréats de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. En revanche, aucun agent n'est lauréat de l'examen professionnel dans la filière administrative, en catégorie C.

**Madame Emilie GALLAIS** pour le syndicat C.G.T., demande s'il est possible d'étudier, au cas par cas, les agents absents sur une période au moins égale à 6 mois. Ces agents peuvent avoir une grave maladie et sont donc doublement pénalisés.

**Monsieur Gilles RENOIR** précise que la Direction des ressources humaines reçoit les arrêts de maladie mais les pathologies ne sont pas mentionnées. Cela relève du secret médical. L'avancement de grade est basé sur l'évaluation du travail réalisé par l'agent. Il n'est pas équitable d'attribuer un avancement de grade à un agent qui a été malade, au même titre qu'un agent évalué sur son travail.

**MISE AU VOTE : dossier adopté :**

- par les représentations du personnel :  
C.F.D.T., F.O. et S.U.D.: 4 POUR  
C.G.T.: 1 ABSTENTION

- par les représentants de la collectivité : unanimité.

### VIII – POINT SUR LA REFONTE DU RÉGIME INDEMNITAIRE

*Présentation par Gilles RENOIR, Directeur des ressources humaines.*

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat S.U.D., demande si la nouvelle délibération relative au régime indemnitaire prévoit de mettre fin au non cumul entre la Nouvelle Bonification Indiciaire (N.B.I.) et le régime indemnitaire (règle qui existait auparavant). Elle pense notamment à la N.B.I. relative à l'encadrement d'une équipe technique de plus de 5 agents.

**Monsieur Gilles RENOIR** précise qu'il ne s'agissait pas d'une impossibilité de cumul. Le montant de la N.B.I. perçue par les agents de catégorie A et B, était déduit du régime indemnitaire de fonction perçu. Ce système ne concernait pas les agents de catégorie C. Tous les responsables d'équipes des services techniques, perçoivent cette N.B.I. dès lors qu'ils remplissent les conditions. La N.B.I. est à dissocier du régime indemnitaire.

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat S.U.D., signale que certains agents des services techniques qui encadrent plus de 5 agents, ne perçoivent pas cette N.B.I.

**Monsieur Gilles RENOIR** demande à Madame AMMOUR de se rapprocher de la Direction des ressources humaines. Une régularisation pourra être faite après vérification.

#### MISE AU VOTE : dossier adopté :

- par les représentations du personnel :

C.F.D.T. : 2 POUR

F.O. : 1 ABSTENTION

C.G.T., et S.U.D. : 2 CONTRE

- par les représentants de la collectivité : unanimité.

### X – QUESTIONS DIVERSES

**Madame Isabelle COURANT** pour le syndicat C.G.T., rappelle qu'une liste mentionnant le nombre d'agents promus était communiquée aux représentants du personnel.

**Monsieur Gilles RENOIR** précise que la délibération adoptée l'année dernière par le Conseil communautaire fixe, pour l'ensemble des grades, un ratio à 100 % et de façon pérenne.

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat S.U.D., est satisfaite que la motivation du refus de promotion des agents, figure dorénavant sur les tableaux d'avancement présentée en commission administrative paritaire (CAP).

Le Président du Comité Technique  
**Monsieur Philippe DARNICHE**

La secrétaire  
Pour les représentants de l'Etablissement  
**Madame Sylvie DURAND**

Le secrétaire adjoint  
**Monsieur David LEMASSON**  
Pour les représentants du personnel  
Syndicat C.F.D.T.

La Roche-sur-Yon, le 27 mars 2017

Direction des Ressources Humaines  
N/Réf. : CT du 9 mars 2017

Affaire suivie par Brigitte ANDRÉ  
Objet : Suites réservées aux dossiers du CT du 9 mars 2017

**Suites réservées aux dossiers présentés  
au Comité Technique du 9 mars 2017**

Libellé du dossier	Référent	Suite réservée
Dispositif d'indemnisation des trajets domicile-travail effectués en vélo par les agents de la Mairie, du C.C.A.S. et de l'Agglomération	Claudie TRICOIRE	Mise en application à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2017
Ouverture du Centre médical de santé	Sylvain FARCY	Mise en application dès l'ouverture
Réorganisation du service Gestion du domaine public et stationnement	Johan GARDON	Mise en application immédiate
Réorganisation du service Voirie, déplacements, éclairage	Johan GARDON	Mise en application immédiate
Modification des horaires de travail des vétérinaires Place Napoléon	Hervé CIFARELLI	Mise en application immédiate
Notification des règles internes de progression de carrière	Gilles RENOIR	Mise en application dès l'année 2017
Refonte du régime indemnitaire	Gilles RENOIR	Mise en application à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2017

**Monsieur Philippe DARNICHE,  
Président du Comité Technique**

